

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015
19H00

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

Membres élus : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Présents : MM. BACH, BARBE, BASSAN, BERTOLOTTI, DEWILDE, DROUARD, FEUVRIER, HAGEN, HERGAT, TONNELIER, WOLTER

Procuration(s) : M. CORNIQUET à M. HERGAT, M. FRANIATTE à Mme FEUVRIER, Mme HAZOTTE à M. DEWILDE, Mme GOMES-PICART à Mme BASSAN

Absent(s) : /

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015
- Fixation des tarifs d'utilisation du matériel communal
- Budget commune : décision modificative
- Budget eau : décision modificative de budget
- Remboursement à Mme Feuvrier de l'achat de livres
- Fixation des tarifs pour la régie de recettes
- Achat du car communal
- Autorisation d'engager par anticipation des investissements 2016 avant le vote du budget
- Subvention à l'AS Entrange
- PLU : présentation du PPAD
- Divers :

Cartes cadeaux personnel communal (subvention amicale du personnel)

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

Le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Remboursement des frais à M. MATUS et à M. DEWILDE
- Subventions aux associations entrangeoises

Les membres du conseil municipal acceptent ces ajouts.

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Alieth FEUVRIER.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 NOVEMBRE 2015

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2015.

19h15 : Arrivée de M. BARBE

N°83-2015 – FIXATION DES TARIFS DU MATERIEL COMMUNAL

Le Maire explique que lorsqu'on fait des travaux d'investissement, on peut valoriser le temps de travail des ouvriers et récupérer la TVA. Il s'agit de travaux en régie.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

Personnel catégorie A : 32 €/heure

Personnel autre catégorie : 21 €/heure

Véhicule léger : 8 €/heure

Véhicule léger + remorque : 10 €/heure

Camionnette - 3,5 tonnes : 9 €/heure

Frais d'encadrement du personnel et de gestion : 10% des frais de personnel, fourniture, outillage

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** les propositions de tarifs à appliquer pour des travaux en régie.

N°84-2015 – BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE**, pour le budget communal, la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses/022 Dépenses imprévues	- 15 000,00 €
Dépenses/6574 Subventions aux associations	+ 15 000,00€

19h30 : Arrivée de M. FRANIATTE

N°85-2015 – BUDGET « SERVICE DES EAUX » : DECISION MODIFICATIVE

Afin de prendre en charge une facture d'achat d'eau à la Ville de Thionville, il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires dans le budget « Service des eaux ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix « contre » et 14 voix « pour », **VOTE**, pour le budget « Service des eaux », la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses/6061Fournitures non stockables	+ 22 000 €
Recettes/701241 Redevance pour pollution domestique	+ 2 500 €
Recettes/706121 Redevance pour modernisation réseaux	+ 1 500 €
Recettes/701111 Vente d'eau aux abonnés	+ 18 000 €

N°86-2015 – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Mme FEUVRIER ne participe ni au débat ni au vote.

Mme FEUVRIER a dû avancer les frais pour l'achat des livres offerts aux élèves des écoles à l'occasion de la Saint Nicolas.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** de rembourser 142,62 € à Mme FEUVRIER pour l'achat des livres.

N°87-2015 – ACHAT DU CAR COMMUNAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à signer le marché d'achat du car communal.

N°88-2015 – AUTORISATION D'ENGAGER PAR ANTICIPATION DES INVESTISSEMENTS EN 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à engager par anticipation des investissements avant le vote du budget 2016 pour les projets suivants :

- Caméras de vidéosurveillance (20 000 €),
- Fenêtres de l'école maternelle André Maginot (46 800 €),
- Candélabres rue du stade (68 000 €),
- Rachat d'une licence IV (3 500 €),
- Rénovation de la salle sainte Barbe (3 000 €),
- Sécurisation de l'aire du cormier (3 500 €),
- Achat d'une tondeuse autoportée (7 000 €).

N°89-2015 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **VOTE** les subventions suivantes :

-AS Entrange	4 360 €
-Gymnastique volontaire	670 €
-AS Vétérans	500 €
-Tennis club d'Entrange	550 €

N°90-2015 – CREATION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'anticiper le départ en retraite d'un agent des services techniques,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet soit 25/35^{ème} pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à compter du 2 janvier 2016.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe, sur la base du 1^{er} échelon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec une voix « contre » et 14 voix « pour »,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

20H45 : départ de M. DEWILDE

N°91-2015 – PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Mme HAGEN présente le Projet d'aménagement et de développement durables du PLU communal ce qui a amené plusieurs remarques :

Urbanisme/Cadre de vie

-Pourquoi avoir supprimé « *Concentrer le développement majoritairement orienté autour de la partie urbaine d'Entrange-cité* » ? De fait, peu d'espace disponible au village.

-Supprimer « *Assurer une articulation...* » : cela concerne la ZAC

-Ajouter : « *Prendre en compte le plan de zonage d'assainissement de la commune* ».

Habitat/Logements

-Remplacer « *... en autorisant l'adaptation des logements* » par « *en proposant des typologies de logements...* »

Démographie/développement

-On maintient « *+ de 400 habitants* » (prévision de + 28% à l'horizon 2030) et « *tendre vers 1 800 habitants dans les 15 ans* »

-Il faudra vérifier si les zones d'urbanisation futures sont bien réduites de 10% entre le POS et le PLU (cf page 5 du PADD). Pourquoi ne fait-on pas simplement référence au SCOT ? Pouvons-nous écrire « *réduire autant que possible mais que 10% est un minimum proposé* » (imposé par la Loi ALUR) ?

Activités économiques

-Ecrire « *favoriser* » plutôt qu' « *autoriser* »

Déplacements/Transports

-Changer « *rue du vert coteau* » par « *les entrées de la liaison village/cité sur la RD57a* » ou « *entrée de la rue Pasteur et entrée rue du stade, côté village* »

Environnement/Paysage

-Conserver « *limiter l'enfrichement des vergers* »

Performances énergétiques – Nouvelles technologies

-Aucun commentaire

N°92-2015 – AMICALE DU PERSONNEL

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention de 2 200 € à l'Amicale du personnel de la commune d'Entrange.

N°93-2015 – REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de rembourser les frais de déplacement de M. DEWILDE suite au voyage à Sens pour aller voir un car à savoir 113,64 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de rembourser les frais engagés par M. MATUS au nom de l'AS Vétérans pour le vin d'honneur de la Sainte Barbe offert par la municipalité à savoir 44,82 €.

Session close et séance levée à 21h25

Délibérations prises : n°83-2015 à n°93-2015